

DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2026

D2026-33 : Définition et composition des commissions municipales

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	x		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine	x		LACROIX Monique	x	
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	x	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic	x	
CORDIER Alain	x		MATHIEU Fabrice	x	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie	x	
DUC Thierry	x		OZIL Joël	x	
DUMONT Natacha	x		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	x		SCHAEFER Nathalie	x	
ESCRIVA Evelyne	x		VERY Delphine	x	
GAUTIER Anne	x		VIDAL Jordan	x	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	x				

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
OCTRUE Valérie	23	23	23

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider de constituer des commissions d'instructions de dossiers ou de questions soumises au Conseil municipal. Ces commissions, composées exclusivement de conseillers municipaux, n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer le travail du Conseil municipal. Elles sont présidées de droit par le Maire.

Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siégeront dans telle ou telle commission. La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose de fixer à dix le nombre des commissions, sous la responsabilité d'un adjoint délégué référent :

Dénomination	Adjoint référent
Budget finances	Nathalie SCHAEFER
Economie locale	Nathalie SCHAEFER
Marché	Claudy GUIGNARD
Urbanisme	Claudy GUIGNARD
Travaux	Thierry DUC
Sécurité	Jordan VIDAL
Scolaire et social	Monique LACROIX
Associations et cérémonies	Valérie OCTRUE
Communication information	Jordan VIDAL
Conseil des jeunes	Jordan VIDAL

Entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **DECIDE de créer les dix commissions ci-dessus mentionnées**
- **DESIGNE pour siéger dans ces commissions les membres suivants :**

Dénomination	Adjoint référent	Membres
BUDGET FINANCES	Nathalie SCHAEFER	Claude LEFEVER, Thierry DUC, Monique LACROIX, Claudy GUIGNARD, Valérie OCTRUE, Jordan VIDAL, Ludovic LOREAU, Evelyne ESCRIVA
ECONOMIE LOCALE	Nathalie SCHAEFER	Claude LEFEVER, Thierry DUC, Nadine BARON, Jérôme BIANCHETTI, Ludovic LOREAU, Evelyne ESCRIVA, Boris DUPUY
MARCHE	Claudy GUIGNARD	Claude LEFEVER, Thierry DUC, Jordan VIDAL, Nadine BARON, Jérôme BIANCHETTI, Ludovic LOREAU
URBANISME	Claudy GUIGNARD	Claude LEFEVER, Joël OZIL, Delphine VERY, Arnaud DEVOS, Alain CORDIER, Boris DUPUY
TRAVAUX	Thierry DUC	Claude LEFEVER, Nathalie SCHAEFER, Claudy GUIGNARD, Nadine BARON, Fabien RUYS, Joël OZIL, Jérôme BIANCHETTI, Arnaud DEVOS, Ludovic LOREAU, Alain CORDIER, Boris DUPUY
SECURITE	Jordan VIDAL	Claude LEFEVER, Fabrice MATHIEU, Nadine BARON, Jérôme BIANCHETTI, Natacha DUMONT, Boris DUPUY
SCOLAIRE ET SOCIAL	Monique LACROIX	Claude LEFEVER, Thierry DUC, Fabrice MATHIEU, Natacha DUMONT, Marie-Jeanne CLAVAIROLY, Evelyne ESCRIVA, Anne GAUTIER
ASSOCIATIONS ET CEREMONIES	Valérie OCTRUE	Claude LEFEVER, Claudy GUIGNARD, Catherine ANDRES, Fabien RUYS, Natacha DUMONT, Joël OZIL, Jérôme BIANCHETTI, Arnaud DEVOS, Catherine GERFAUD-VALENTIN, Ludovic LOREAU, Evelyne ESCRIVA
COMMUNICATION INFORMATION	Jordan VIDAL	Claude LEFEVER, Valérie OCTRUE, Catherine ANDRES, Fabrice MATHIEU, Marie-Jeanne CLAVAIROLY, Alain CORDIER
CONSEIL DES JEUNES	Jordan VIDAL	Claude LEFEVER, Nathalie SCHAEFER, Anne GAUTIER

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 30 mars 2026

La Secrétaire de Séance

Valérie OCTRUE




Le Maire

Claude LEFEVER

